

PROGRAMME DE FORMATION

CAP Accompagnant éducatif petite enfance

Parcours complet — diplôme d'État de niveau 3 — 100 % à distance

La certification visée

Intitulé — CAP Accompagnant éducatif petite enfance**Code RNCP** — 38565**Niveau** — Niveau 3 (CAP, BEP)**Certificateur** — Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse**Code NSF** — 332 — Travail social**Fin d'enregistrement** — 31 décembre 2028**Cadre réglementaire** — Arrêté du 30 novembre 2020 portant création de la spécialité, modifié par les arrêtés du 2 mai 2025 et du 28 août 2025, applicables à compter de la session 2026**Blocs de compétences** — 3 blocs professionnels et 4 blocs généraux, accessibles séparément

Objectifs de la formation

Cette formation prépare au CAP Accompagnant éducatif petite enfance, diplôme d'État de niveau 3 délivré par le ministère de l'Éducation nationale. Elle vise l'acquisition et la mobilisation, en situation professionnelle, des compétences attendues d'un professionnel de la petite enfance intervenant auprès d'enfants de moins de six ans, en accueil collectif comme en accueil individuel.

- Recueillir les informations et identifier le cadre de son intervention auprès du jeune enfant.
- Adopter une posture professionnelle bienveillante, éthique et sécurisante.
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation de l'enfant.
- Concevoir et animer des activités d'éveil tenant compte de la singularité de chaque enfant.
- Réaliser les soins du quotidien : hygiène corporelle, confort, alimentation, élimination, sommeil.
- Repérer les signes d'altération de la santé et du comportement et appliquer les protocoles, y compris d'urgence et de PAI.
- Établir une relation privilégiée avec l'enfant et participer à l'acquisition du langage.
- Coopérer avec les familles et l'équipe pluriprofessionnelle dans une logique de continuité éducative.
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant et l'entretien des espaces en école maternelle.
- Organiser son activité en accueil individuel, négocier le cadre de l'accueil et élaborer les repas.
- Appliquer les techniques d'entretien des locaux, du linge et du matériel dans le respect des protocoles.

Public concerné et prérequis

Public

- Adultes en reconversion professionnelle vers les métiers de la petite enfance.
- Demandeurs d'emploi visant un secteur qui recrute, accessible sans diplôme préalable.
- Personnes souhaitant travailler en crèche, en école maternelle, en accueil de loisirs, à domicile ou en maison d'assistants maternels.
- Assistants maternels agréés souhaitant obtenir un diplôme et sécuriser le renouvellement de leur agrément.
- Candidats ayant échoué à une ou plusieurs épreuves et souhaitant repasser uniquement les unités concernées.

Prérequis

- Aucun diplôme n'est exigé pour entrer en formation.
- Maîtriser le français écrit et oral : les épreuves comportent des écrits et deux oraux devant un jury.
- Disposer d'un ordinateur, d'une webcam, d'un micro et d'une connexion internet permettant de suivre les visioconférences.
- Justifier de 14 semaines de période de formation en milieu professionnel ou d'une expérience professionnelle équivalente, dont au moins 3 semaines auprès d'enfants de moins de 3 ans. Cette condition est obligatoire pour se présenter à l'examen.
- Satisfaire aux conditions de vaccination exigées par les structures d'accueil pour les périodes en milieu professionnel.
- Un test de positionnement suivi d'un entretien d'individualisation est réalisé avant l'entrée en formation. Il ne conditionne pas l'admission.
- Les titulaires d'un CAP, CAPA, BEP, BEPA ou baccalauréat professionnel peuvent demander à être dispensés des quatre unités générales ; les titulaires d'un baccalauréat général ou technologique, d'un DAEU ou d'un diplôme de niveau 4 ou supérieur peuvent être dispensés des unités générales sauf la prévention-santé-environnement. Dans ces cas, notre parcours « blocs professionnels + PSE » est mieux adapté.

Durée, rythme et modalités

Formation théorique — 550 heures

Période en milieu professionnel — 14 semaines, obligatoire

Modalité — 100 % à distance, en e-learning tutoré

Rythme — Progression libre, adaptée à la situation du stagiaire

Accompagnement — Une visioconférence hebdomadaire avec la formatrice référente

Effectif — Classes virtuelles limitées à 12 participants

Parcours individualisé — Possibilité de préparer un seul bloc, plusieurs blocs ou l'ensemble du diplôme

Entrées — Plusieurs sessions par an ; dates communiquées à l'inscription

Aucune durée de formation n'est fixée par la réglementation pour la formation continue et l'enseignement à distance : les 550 heures sont notre volume de référence. En revanche, les 14 semaines en milieu professionnel sont, elles, une condition réglementaire de présentation à l'examen.

Contenu de la formation

Le parcours suit l'architecture des blocs de compétences du référentiel. Chaque bloc alterne apports structurés, analyses de situations professionnelles réelles, exercices d'application et entraînements aux épreuves ; les travaux produits pendant la formation alimentent directement les fiches et le projet d'accueil présentés au jury.

Module	Contenu	Heures
Module 0 — Intégration et positionnement	Prise en main de la plateforme et des outils de travail à distance Test de positionnement et entretien d'individualisation Présentation du référentiel, du règlement d'examen et des pièces à constituer Organisation de la recherche des périodes en milieu professionnel	14 h

Module	Contenu	Heures
Bloc 1 — Accompagner le développement du jeune enfant (RNCP38565BC01 · UP1)	1.1 Développement de l'enfant : étapes psychomotrices, affectives, cognitives et sociales 1.2 Anatomie et physiologie : besoins fondamentaux, croissance, appareils et fonctions 1.3 Soins du quotidien : hygiène corporelle, change, habillage, confort, sommeil, élimination 1.4 Alimentation : besoins nutritionnels, biberon, diversification, régimes particuliers, allergies 1.5 Éveil et jeu : activité libre, aménagement de l'espace, préparation et animation d'activités d'éveil 1.6 Santé de l'enfant : signes d'altération, maladies courantes, maltraitance, protocoles d'urgence et PAI	175 h
Bloc 2 — Exercer son activité en accueil collectif (RNCP38565BC02 · UP2)	2.1 Modes d'accueil : EAJE, école maternelle, accueils collectifs de mineurs, cadre et acteurs 2.2 Communication : relation à l'enfant, acquisition du langage, communication avec les familles et l'équipe 2.3 Les projets : projet d'école, projet d'établissement, projet d'accueil, place de l'AEPE 2.4 Hygiène des locaux : dépoussiérage, lavage, bionettoyage, entretien du matériel et des espaces pédagogiques	105 h
Bloc 3 — Exercer son activité en accueil individuel (RNCP38565BC03 · UP3)	3.1 Assistant maternel : agrément, statut, contrat de travail, maison d'assistants maternels 3.2 Organisation et planification : plan de travail, gestion des imprévus, suivi des stocks 3.3 Nutrition : conception de menus équilibrés en milieu familial, hygiène alimentaire 3.4 Repas et sécurité : préparation et service des repas, sécurité du logement et des espaces réservés à l'enfant	105 h
Prévention-santé-environnement (RNCP38565BC07 · UG4)	Analyse d'une situation de la vie professionnelle et quotidienne Santé et équilibre de vie, environnement et développement durable, consommation responsable Prévention des risques professionnels et démarche d'analyse Conduite à tenir face à une situation d'urgence	35 h
Enseignements généraux (UG1, UG2, UG3)	Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique : compréhension, rédaction, argumentation, repères et dossier de six documents Mathématiques et physique-chimie : proportionnalité, mesures, statistiques, protocoles expérimentaux et sécurité Éducation physique et sportive : préparation à l'activité choisie parmi la liste nationale	84 h
Module de préparation aux épreuves	Rédaction et mise en forme des deux fiches de l'épreuve EP1 Constitution du dossier d'attestations de périodes en milieu professionnel Élaboration du projet d'accueil de l'épreuve EP3 Oraux blancs enregistrés et entraînements écrits, avec retour individualisé	32 h

Module	Contenu	Heures
Total de la formation théorique		550 h

Période de formation en milieu professionnel

La période de formation en milieu professionnel est de 14 semaines. Elle est obligatoire : sans les attestations correspondantes, le candidat ne peut pas être présenté à l'examen.

Elle se répartit en au moins trois périodes et dans au moins deux structures différentes. Au moins une période, d'une durée minimale de 3 semaines, doit être réalisée auprès d'enfants de moins de 3 ans.

Un candidat justifiant d'une expérience professionnelle en lien avec le diplôme n'est pas tenu de réaliser de stage : un certificat de travail attestant d'au moins 14 semaines d'activité à 32 heures hebdomadaires, dans les trois ans précédant l'examen, s'y substitue. L'exigence des 3 semaines auprès d'enfants de moins de 3 ans reste due dans tous les cas.

Attention, point nouveau depuis la session 2026 : l'attestation relative au contexte d'intervention auprès d'enfants de zéro à trois ans doit être annexée aux fiches de l'épreuve EP1. En cas de dossier incomplet, le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve, la mention « non valide » lui est attribuée et le diplôme ne peut pas être délivré.

La structure d'accueil est recherchée par le stagiaire, avec l'appui de l'organisme. Chaque période donne lieu à une attestation de présence renseignée et signée par le responsable de la structure, précisant la période, la structure et le nombre de semaines effectuées.

Structures d'accueil acceptées

- Établissement d'accueil du jeune enfant : multi-accueil, crèche collective, halte-garderie, jardin d'enfants, structure d'accueil spécialisé.
- École maternelle.
- Accueil collectif de mineurs de moins de six ans.
- Domicile de l'accueillant, en qualité de salarié d'un particulier employeur ou d'une crèche familiale.
- Maison d'assistants maternels.
- Domicile des parents, en qualité de salarié d'un particulier employeur ou d'un organisme de services à la personne.
- En accueil individuel, l'assistant maternel tuteur doit être agréé, accueillir des enfants depuis au moins cinq ans et détenir l'une des certifications prévues par le référentiel.

Modalités d'évaluation et de validation

Tout au long du parcours, des évaluations formatives — quiz, études de situations, travaux écrits, oraux blancs — permettent de mesurer la progression et de préparer les épreuves.

Nos stagiaires se présentent à l'examen en candidats individuels : toutes les épreuves sont passées en forme ponctuelle, à la session de juin, dans un centre d'examen de leur académie. L'inscription est réalisée par le candidat auprès du rectorat, avec notre accompagnement.

- EP1 — Accompagner le développement du jeune enfant : oral de 25 minutes, coefficient 7. Le candidat présente deux fiches, l'une sur un soin du quotidien, l'autre sur l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et apprentissages, accompagnées de l'attestation relative aux enfants de zéro à trois ans.
- EP2 — Exercer son activité en accueil collectif : écrit de 1 h 30, coefficient 4.
- EP3 — Exercer son activité en accueil individuel : oral de 25 minutes précédé d'une préparation, coefficient 4. Le candidat présente un projet d'accueil ; les assistants maternels agréés et les employés à domicile peuvent opter, à l'inscription, pour un projet d'accueil réel déposé auprès du rectorat.
- EG1 — Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique : écrit de 2 heures et oral de 25 minutes, coefficient 3.

- EG2 — Mathématiques et physique-chimie : écrit de 1 h 30, coefficient 2.
- EG3 — Éducation physique et sportive : épreuve pratique, coefficient 1.
- EG4 — Prévention-santé-environnement : écrit de 1 heure, coefficient 1.
- Le point de chef-d'œuvre inclus dans le coefficient de l'épreuve EP1 n'est pas évalué pour les candidats individuels.
- Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20. Chaque bloc validé séparément est acquis définitivement.

Moyens pédagogiques et techniques

- Plateforme de formation Moodle accessible 24 h/24, avec suivi d'avancement individualisé.
- Ressources pédagogiques : cours structurés, vidéos de gestes professionnels, fiches mémo téléchargeables.
- Activités interactives : quiz, études de situations professionnelles, entraînements aux épreuves écrites et orales.
- Une visioconférence hebdomadaire avec la formatrice référente, professionnelle de la petite enfance.
- Correction humaine et individuelle de tous les travaux rendus, avec réponse aux questions sous 48 heures ouvrées.
- Grilles d'évaluation du référentiel communiquées au stagiaire dès le début du parcours.
- Trames des fiches EP1 et du projet d'accueil EP3, modèles d'attestation de période en milieu professionnel et convention de stage fournis.
- Accompagnement à l'inscription au rectorat et au dépôt des pièces dans les délais fixés par l'académie.
- Oraux blancs enregistrés, avec retour individualisé de la formatrice.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La formation se déroulant entièrement à distance, elle est par nature accessible aux personnes dont la mobilité est réduite. Notre référente handicap étudie chaque demande d'aménagement dans un délai de 5 jours ouvrés et peut être contactée directement à contact@progressacademy-formations.fr. Aménagements possibles : allongement des délais de rendu, supports accessibles aux lecteurs d'écran, sous-titrage et enregistrement des visioconférences, rendez-vous plus fréquents ou plus courts, adaptation du rythme du parcours. Nous accompagnons également la demande d'aménagement d'épreuves auprès du rectorat, dans les délais imposés par l'académie, ainsi que l'identification d'une structure d'accueil adaptée pour les périodes en milieu professionnel. Nous travaillons en lien avec l'Agefiph et Cap Emploi lorsque la situation le nécessite.

Tarif, financement et délais d'accès

Tarif du parcours complet — 1 990 € net de taxes

TVA — Organisme non assujetti — article 261-4-4^a du CGI

Facilités de paiement — Possibles, à convenir avant l'entrée en formation

Frais d'inscription à l'examen — Aucun : l'inscription au CAP auprès du rectorat est gratuite

Parcours blocs professionnels et PSE — 1 690 € net de taxes

Financements — CPF, OPCO, France Travail, Région, employeur, financement personnel

Délai d'accès — Entrée possible sous 11 jours ouvrés après validation du financement, dans la limite des places disponibles

Indicateurs de résultats

Taux de réussite à l'examen — Sera publié à l'issue des premières sessions

Taux de satisfaction — Communiqué à l'issue de la prochaine campagne d'enquête

Taux d'insertion et de poursuite — Communiqué dès que l'effectif suivi le permettra

Mise à jour des indicateurs — Annuelle

Réclamations et médiation de la consommation

Toute réclamation peut être adressée à l'organisme par courriel à contact@progressacademy-formations.fr ou par courrier au siège. Elle fait l'objet d'un accusé de réception sous 5 jours ouvrés et d'une réponse motivée sous 15 jours ouvrés. Conformément aux articles L. 612-1 et suivants du code de la consommation, le stagiaire ayant la qualité de consommateur peut, en cas de litige non résolu, recourir gratuitement à un médiateur de la consommation. Les coordonnées du médiateur dont relève Progress Academy sont communiquées sur simple demande et figurent dans les conditions générales remises avant l'inscription.

PROGRESS ACADEMY — 4 rue du Docteur Courdouan, 83510 Lorgues — contact@progressacademy-formations.fr
Association loi 1901 — SIREN 923 603 211 — NDA 93 83 08426 83 — non assujettie à la TVA — Organisme certifié Qualiopi au titre des actions de formation.

Programme mis à jour le 7 septembre 2026. Version 2026.1. Document non contractuel susceptible d'évolution.